MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

## Décision n° 10071 du 5 novembre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'air

NOR : *INTJ1319450S*

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 957 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300466S),

Décide:

Article 1er

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er décembre 2013:

| | | |
|---|---|---|
| Coutanson, Marc | Nigend : 98 994 | Numéro de livret de solde : 5 111 319 |

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er décembre 2013:

| | | |
|---|---|---|
| Viailly, Michel | Nigend : 115 192 | Numéro de livret de solde : 5 189 998 |

Fait le 5 novembre 2013.

*Le colonel,*
*commandant la gendarmerie de l'air,*
P. Aubert